

FINANCES**Participations financières des usagers des services municipaux pour l'année 2015 et la saison 2015/2016**

- a) Hangar-Tremplin, cinéma le Luxy, conservatoire, médiathèque et forfait fournitures pour les cours d'arts plastiques
- b) Maisons de quartiers
- c) Activités sportives
- d) Antennes jeunesse

**EXPOSE DES MOTIFS
COMMUN**

Les prestations dans les domaines péri et extra-scolaires, culturels et sportifs sont financées par le budget communal, en complément de la participation financière des usagers.

Cette participation est définie selon la politique tarifaire de la ville qui distingue les tarifs calculés en fonction d'un quotient familial (QF) individualisé et les autres tarifs sans référence au QF.

- Les tarifs des activités soumises au QF : activités péri et extra-scolaires, cours municipaux culturels (danse, conservatoire, théâtre, arts plastiques), centres de vacances enfance et jeunesse, accueil des 11/17 ans et des 18/25 ans. Ces tarifs sont valables du 1^{er} janvier au 31 décembre. Les cours municipaux culturels fonctionnent en saison mais leur tarification au QF est appliquée pour une année civile.
- Les tarifs non soumis au QF : les activités sportives, le Hangar-Tremplin, la médiathèque, le Luxy, les concerts sandwichs du conservatoire. Ces activités fonctionnent selon une programmation saisonnière ou sur des dates et périodes définies. Les tarifs sont appliqués uniquement pour l'été ou de septembre à août de l'année suivante.

Tous les ans, les tarifs sans référence au QF sont reconduits ou revalorisés avant la nouvelle saison.

Cette année, ils sont accompagnés exceptionnellement de nouveaux tarifs applicables dès cet été :

- les maisons de quartier ont développé des activités et des services en direction des habitants dont la tarification majoritairement au QF reste à fixer,
- le conservatoire, les cours d'arts plastiques et le service jeunesse souhaitent revaloriser des services ou créer de nouveaux dispositifs pour 2015.

Les différents services ont fait des propositions de tarifs qui ont été étudiées par les membres du collectif de politique sociale, qui se sont réunis les 26 mars et 13 mai 2015. Les membres du collectif de politique sociale proposent donc au Conseil municipal :

▪ Activités culturelles

- le maintien des tarifs pour la médiathèque, le cinéma le Luxy, les concerts sandwichs et le Hangar-Tremplin,
- l'application d'un tarif pour non restitution de documents empruntés à la médiathèque selon le type de support : 15 € pour les livres, audio livres, livres CD, CD, DVD, partitions et 5 € pour les revues,

- l'application pour la saison 2015/2016 d'un nouveau tarif pour les élèves du conservatoire suivant 2 cursus : danse classique et musique. Le surcoût équivaut à un demi-tarif supplémentaire. Il est applicable dès cette année à tous les inscrits en double cursus,
- l'augmentation pour la saison 2015/2016 du prix de la location des instruments prêtés par le conservatoire (De 26,37 € à 27 €),
- l'application d'un tarif forfaitaire de 10 € pour les fournitures de matériel (papier, peinture, terre...) pour les adultes inscrits aux cours d'arts plastiques en 2015/2016.

▪ **Maisons de quartiers**

- La création d'un tarif pour des séjours vacances, mini séjours sur la base des tarifs au QF appliqués pour les séjours du service vacances enfance et vacances jeunesse.
- La création d'un tarif pour des séjours camping sur la base des tarifs au QF appliqués pour les campings des centres de loisirs.
- La création d'un tarif pour les goûters (participation d'1 €) et repas partagés (participation de 2 €)
- La création d'un tarif pour les activités ou ateliers culturels, sportifs à l'année scolaire sur la base des tarifs au QF appliqués aux activités culturelles municipales : conservatoire, arts plastiques, théâtre, danse.
- La création d'un tarif pour les emplacements de la bourse aux jouets ou vide-greniers de 2 €
- La création d'un tarif pour les activités ou ateliers culturels, sportifs : stage d'une semaine sur la base des tarifs au QF appliqués aux demi-journées d'animations organisées par la Direction de la jeunesse pour l'accueil des 11/17 ans.

▪ **Activités sportives**

- l'augmentation des tarifs des activités sportives (dispositifs estivaux et saison sportive 2015/2016) de 0,50 € à 2 € selon l'activité.
- l'augmentation du prix d'entrée de la piscine de 0,10 € à l'exception des ivryens de moins de 18 ans pendant les vacances scolaires et la gratuité pour les moins de 4 ans. Cette augmentation sera valable pour 2 ans.

▪ **Animation des antennes jeunesse**

- La mise en place d'une cotisation pour les animations des antennes jeunesse au tarif de 1 € Cette cotisation ouvrira des droits à la fréquentation des antennes de jeunesse et permettra le versement de la Prestation de Service Ordinaire (PSO) par la CAF à la ville.

Les recettes en résultant ont été prévues au budget primitif.

P.J. : détail des propositions par activité.

LE HANGAR – TREMPLIN

Tarifs sans référence au quotient familial

Le Hangar et le Tremplin sont des équipements dédiés aux pratiques amateurs et à la diffusion de musiques actuelles.

Ils constituent des espaces propres aux échanges et rencontres entre les musiciens amateurs et professionnels, maillons essentiels de la vie musicale locale.

Les activités s'articulent autour de quatre axes :

- **la formation**, qui permet au public ivryen de bénéficier d'un accompagnement pédagogique sous forme de cours, de stages et d'ateliers.

- **le studio d'enregistrement**, dont l'objectif est de permettre à des artistes amateurs et professionnels, à des associations ou collectifs, l'accès à la réalisation de maquettes, de démos et à la production de CD par la mise à disposition d'un outil technique.

- **la répétition**, dont l'objectif est de favoriser les pratiques amateurs et néo-professionnelles différentes et d'offrir aux groupes et musiciens une alternative aux circuits musicaux traditionnels.

- **la diffusion**, le Hangar propose une programmation de qualité dans le domaine des musiques actuelles et de la scène émergente à des tarifs préférentiels pour le plus grand nombre. C'est aussi l'organisation d'évènements scéniques « Fondelacour et nouvelles bulles » qui permet à des jeunes musiciens de faire leur première scène.

Au regard des tarifs pratiqués dans d'autres lieux municipaux, le Hangar-Tremplin a augmenté l'année dernière de manière significative certains tarifs dont le forfait de 10 cours individuels au tarif plein de 51 € à 60 € ou le tarif forfaitaire de 7 heures d'enregistrement de 116 € à 130 € pour les ivryens et de 174 € à 200 € pour les non ivryens.

Ces hausses de tarifs pour la saison 2014/2015 et la volonté de travailler sur la mise en place du quotient familial pour la saison 2016/2017 ont conduit le service à ne pas proposer d'augmentation cette année.

Il est proposé de fixer les tarifs du Hangar-Tremplin de la façon suivante :

FORMATION - COURS INDIVIDUELS		
Forfait 10 cours Trimestre	Saison 2014/2015	Saison 2015/2016
Tarif ivryen	60 €	60 €
Tarif réduit (minima sociaux, chômeurs, moins de 26 ans, étudiants)	50 €	50 €

FORMATION : STAGES - ATELIERS - GARAGE		
	Saison 2014/2015	Saison 2015/2016
Tarif ivryen	33 €	33 €
Tarif réduit (minima sociaux, chômeurs, moins de 26 ans, étudiant, élèves du tremplin)	22 €	22 €
Tarif non ivryen	55 €	55 €

ENREGISTREMENT MULTIPISTES		
Forfait 7 heures	Saison 2014/2015	Saison 2015/2016
Tarif ivryen	130 €	130 €
Tarif non ivryen	200 €	200 €
Heures supplémentaires		
Tarif ivryen	22 €	22 €
Tarif non ivryen	30 €	30 €

REPETITIONS - LOCATION DE STUDIO		
	Saison 2014/2015	Saison 2015/2016
Individuel à l'heure		
Tarif ivryen	4,50 €	4,50 €
Tarif non ivryen	8 €	8 €
Individuels 10 heures		
Tarif ivryen	35 €	35 €
Tarif non ivryen	65 €	65 €
Groupe à l'heure - Petit studio		
Tarif ivryen	7 €	7 €
Tarif non ivryen	12 €	12 €
Groupe / 10 heures – Petit studio		
Tarif ivryen	56 €	56 €
Tarif non ivryen	110 €	110 €
Groupe à l'heure – Grand studio		
Tarif ivryen	13 €	13 €
Tarif non ivryen	25 €	25 €
Groupe / 10 heures –Grand studio		
Tarif ivryen	117 €	117 €
Tarif non ivryen	215 €	215 €

LOCATION INSTRUMENTS		
	Saison 2014/2015	Saison 2015/2016
Tarif unique Individuel, à l'heure	2 €	2 €

CONCERTS		
	Saison 2014/2015	Saison 2015/2016
Plein tarif		
Concerts « découvertes »	8 €	8 €
Concerts habituels	10 €	10 €
Concerts d'artistes d'une stature nationale	12 €	12 €
Tarif réduit (minima sociaux, chômeurs, moins de 26 ans, étudiants et retraités)		
Concerts « découvertes »	6 €	6 €
Concerts habituels	8 €	8 €
Concerts d'artistes d'une stature nationale	10 €	10 €
Tarifs élèves Tremplin	5 €	5 €
Vestiaire	1 €	1 €
Scène ouverte Fondelacour		
Tarif plein unique	Gratuité	Gratuité
Scènes alternatives		
Tarif plein unique	5 €	5 €

BAR		
	Saison 2014/2015	Saison 2015/2016
Eau	1,50 €	1,50 €
Soda et autres	2,50 €	2,50 €
Petite restauration sandwich	3 €	3 €
Snacking sucré	1 €	1 €
Snacking salé	1,50 €	1,50 €
Cafés – thés	1 €	1 €
Bières	2,50 €	2,50 €

CINEMA LE LUXY

Tarifs sans référence au quotient familial

Après être restés inchangés pendant sept ans, les tarifs du Luxy ont été augmentés en septembre 2011. Afin de s'adapter aux particularités de l'exploitation cinématographique et de proposer des tarifs permettant le travail de caisse dans de bonnes conditions, les tarifs d'entrée avaient alors connu une hausse globale de 4,5% accompagnée de l'engagement qu'ils ne seraient pas révisés avant cinq ans (soit jusqu'en septembre 2016).

Ces tarifs d'entrée ont été complétés, dès 2011, par les tarifs des cartes Amis du Luxy (Adultes et Jeunes) ouvrant droit à un tarif réduit, et par les tarifs d'inscription à d'éventuels ateliers et stages d'analyse filmique.

En 2012, ces tarifs ont été complétés par ceux du foyer-bar du Luxy et par une formule-repas pour des soirées regroupant deux films entre lesquels une restauration est proposée au foyer-bar. Cette même année, les tarifs d'entrée ont été complétés, après l'installation des projecteurs numériques rendant possible la projection 3D, par des tarifs spéciaux pour les projections 3D tenant compte des frais spécifiques induits par celles-ci. Ces tarifs 3D intègrent ainsi une majoration de 1 € par place.

Dans le détail, la billetterie du Luxy comporte douze tarifs différents pouvant chacun être sujet à une majoration 3D selon le type de spectateurs et le cadre des projections.

Il est proposé de fixer les tarifs du cinéma le Luxy de la façon suivante :

ENTREE				
	Saison 2014/2015		Saison 2015/2016	
	Tarifs	Séances 3 D (Majoration 1 €)	Tarifs	Séances 3 D (Majoration 1 €)
Tarif plein	6 €	7 €	6 €	7 €
Tarif réduit (plus de 60 ans, titulaires d'une carte famille nombreuse et demandeurs d'emploi)	5 €	6 €	5 €	6 €
Tarifs jeunes (moins de 26 ans)	3,50 €	4,50 €	3,50 €	4,50 €
Tarif Amis du Luxy Adultes	4,20 €	5,20 €	4,20 €	5,20 €
Tarif Amis du Luxy Jeunes	2,40 €	3,40 €	2,40 €	3,40 €
Tarif Soirées spéciales	3,50 €	4,50 €	3,50 €	4,50 €
Tarif PASS (1)	2,50 €	3,50 €	2,50 €	3,50 €
Tarif Promotionnel 1 (2)	3 €	4 €	3 €	4 €
Tarif Promotionnel 2 (2)	3,50 €	4,50 €	3,50 €	4,50 €
Tarif Opérations spéciales (2)	2 €	3 €	2 €	3 €
Tarif Groupe	2,20 €	3,20 €	2,20 €	3,20 €
Tarif Collège au cinéma / Lycéens et Apprentis au cinéma (tarif fixé nationalement par le Centre National de la Cinématographie et de l'image animée dans le cadre des deux dispositifs cités)	2,50 €	3,50 €	2,50 €	3,50 €
Tarif Prix Jean Renoir (tarif fixé nationalement par le Ministère de l'Education Nationale dans le cadre des projections Prix Jean Renoir à destination des lycées.)	4 €	5 €	4 €	5 €

(1) Tarif spécial accordé aux spectateurs venant voir plusieurs films regroupés dans le cadre d'une soirée spéciale ou d'un cycle. Ce tarif est accordé après édition d'un PASS permettant de voir plusieurs films.

(2) Tarif promotionnel 1, Tarif Promotionnel 2 et Opérations spéciales : ces trois tarifs permettent de disposer d'une palette de tarifs susceptibles de répondre aux exigences d'organisation d'opérations du type Fête du cinéma décidées à grande échelle (nationalement, au niveau de la région ou du département) ou mise en place localement en fonction de l'activité propre du cinéma municipal.

CARTE D'ABONNEMENT AMIS DU LUXY

	Saison 2014/2015	Saison 2015/2016
Carte Amis du LUXY / Adultes (à partir de 26 ans)	8 €	8 €
Carte Amis du LUXY / Jeunes (moins de 26 ans)	5 €	5 €

TARIFS ATELIERS ET STAGES D'ANALYSE FILMIQUE

	Saison 2014/2015	Saison 2015/2016
Atelier Adultes (à partir de 26 ans)	5 €	5 €
Atelier Jeunes (moins de 26 ans)	3 €	3 €
Stage d'analyse filmique Adultes (à partir de 26 ans)	10 €	10 €
Stage d'analyse filmique Jeunes (moins de 26 ans)	5 €	5 €

TARIFS DU FOYER BAR

	Saison 2014/2015	Saison 2015/2016
Soda, jus de fruit, bière, cidre, verre de vin	1 €	1 €
Boissons chaudes	1 €	1 €
Eau	0,80 €	0,80 €
Paquet de chips	1 €	1 €
Formule repas	5 €	5 €
Snack / Pâtisseries	2 €	2 €
Café / Thé gourmand	1,50 €	1,50 €

CONSERVATOIRE :

Tarifs sans référence au quotient familial

Tarifs soumis au quotient familial

▪ Concert sandwich

Le conservatoire municipal élabore et présente chaque année un programme musical dense qui permet à tous de découvrir des œuvres musicales diversifiées de par leurs interprètes, leurs styles ou leurs lieux de diffusion.

Cette programmation se veut gratuite à l'exception des concerts sandwichs proposés sur le temps de la pause méridienne où une participation correspondant au moins au prix du sandwich et complément est demandée. Le tarif du concert a été augmenté l'année dernière.

Il est proposé de fixer les tarifs des concerts sandwichs de la façon suivante :

CONCERT SANDWICH		
	2014/2015	2015/2016
L'unité	6 €	6 €

▪ Double cursus conservatoire

Une quarantaine d'élèves sont inscrits en double cursus au conservatoire et suivent conjointement un cursus de danse classique et de musique. A ce jour, ces 2 cursus sont facturés aux élèves le même tarif que ceux qui suivent un seul cursus. Dans un souci d'équité, un nouveau tarif correspondant à un surcoût complémentaire d'un demi-tarif sera mis en place pour les inscriptions de la saison 2015/2016.

Il est proposé de fixer les tarifs du double cursus de la façon suivante :

QF	Tarif 2015 1 cursus	Tarif 2015 2 cursus
> QF mini 150	35,96 €	53,94 €
QF Maxi 1 810	330 €	495 €
Au-delà de 1 810	330 €	495 €

▪ Frais d'entretien d'instrument de musique prêtés

La Municipalité dispose d'un parc d'instruments de musique, qu'elle prête aux familles les plus modestes, soit parce que l'achat d'un instrument est trop onéreux, soit pour les enfants, durant les deux premières années d'apprentissage car le choix de l'instrument risque de ne pas être définitif. En contrepartie, les familles participent à l'entretien des instruments prêtés.

En cas de non-restitution, l'instrument de musique sera facturé aux familles au montant de sa valeur d'acquisition.

Il est proposé de fixer le tarif de participation au frais d'entretien des instruments de musique prêtés de la façon suivante :

	2015
Tarif trimestriel	27 €

MEDIATHEQUE

Tarifs sans référence au quotient familial

Les tarifs d'inscription à la médiathèque sont modiques et diversifiés (Ivryens et non Ivryens, plein tarif et tarifs réduits, habituels et exceptionnels) selon la logique de la politique de justice et d'équité sociales de la Municipalité.

Certaines actions culturelles sont gratuites, elles sont une composante traditionnelle de la politique culturelle de justice sociale de la Ville. Elles accompagnent les programmations pour favoriser l'accès aux œuvres de culture. Elles sensibilisent les publics aux arts, aux savoirs, aux savoirs faire, par la rencontre avec créateurs, auteur... dans une relation de proximité diversifiée (concerts sandwich, concerts commentés, concerts conférence, concerts découverte, lectures théâtralisées, répétitions publiques, chansons de voisinage, conférences, projections, cafés littéraires, philosophiques, scientifiques...et débats, rencontres...).

La ville d'Ivry a choisi de ne pas différencier les tarifs d'inscription selon la nature des documents empruntés, supports « papier » (livres, revues...) ou audio-visuels (CD, vidéos, CDRom, DVD). La Ville considère, en effet, que les nouveaux supports techniques, en particulier informatiques, constituent de nos jours des vecteurs indispensables à la diffusion des connaissances.

Le tarif de l'inscription annuelle permet l'emprunt de documents de toutes sortes. Il est très modique avec pour objectif d'approcher une certaine équité dans les conditions d'accès aux documents mis à disposition de la population par la bibliothèque Monmousseau et la médiathèque d'Ivry.

Il est proposé de fixer les tarifs de la médiathèque de la façon suivante :

MEDIATHEQUE				
	2014/2015		2015/2016	
	Ivryens et non Ivryens (travaillant ou étudiant à Ivry)	Non Ivryens	Ivryens et non ivryens (travaillant ou étudiant à Ivry)	Non Ivryens
Plein tarif	12 €	27 €	12 €	27 €
Etudiants de + 25 ans, chômeurs	6 €	13,50 €	6 €	13,50 €
Bénéficiaires des minima sociaux, moins de 18 ans, étudiants de moins de 25 ans	Gratuit	13,50 €	Gratuit	13,50 €

PENALITES DE RETARD		
	2014/2015	2015/2016
2^{ème} rappel	2 €	2 €
3^{ème} rappel	4 €	4 €

PHOTOCOPIES ET IMPRESSIONS		
	2014/2015	2015/2016
L'unité	0,10 €	0,10 €

En cas d'impossibilité de restitution des documents (perte, vol, ...), l'utilisateur doit le signaler à la médiathèque. L'utilisateur est incité par la Bibliothèque-médiathèque à remplacer le document perdu (livre, cd, audio livre, partition, livre-cd). Selon sa disponibilité commerciale, le document sera racheté, soit à l'identique, en format poche ou d'occasion, soit sur proposition de titre de la part du bibliothécaire.

Pour une question de droit de prêt réglé par les médiathèques au moment des acquisitions de films, le rachat des DVD dans le commerce est interdit.

Lorsque l'utilisateur ne se manifeste pas malgré les quatre avertissements écrits, un avis de recouvrement des sommes à payer pour documents non rendus est envoyé par le Trésor public.

Afin de responsabiliser les usagers sur la non restitution des documents empruntés, une pénalité est appliquée au regard du type de support.

PENALITES NON RESTITUTION	
	2015/2016
Livres, audio livres, livres CD, CD, DVD, partitions	15 €
Reuves	5 €

COURS D'ARTS PLASTIQUES : Fournitures

Tarifs sans référence au quotient familial

Actuellement, toutes les fournitures nécessaires aux cours d'arts plastiques sont fournies par la ville. Ces fournitures sont des consommables utilisés en très grand nombre. Un forfait pour ces fournitures est désormais demandé aux adultes. Par ailleurs, il sera demandé aux enfants de venir aux cours avec une série de pinceaux, crayons, gomme... Ces nouveaux dispositifs seront inscrits dans le règlement intérieur des cours signé par les élèves et les parents.

Fournitures	2015
Tarif forfait adulte	10 €

ACTIVITES DES MAISONS DE QUARTIER

Tarifs soumis au quotient familial

Ouvert depuis 2009, la maison de quartier Monmousseau a démontré l'utilité de doter les quartiers d'un équipement polyvalent de proximité ouvert à tous les habitants et offrant des activités et des services divers. Bien plus qu'un lieu d'écoute, d'animation et de solidarité, les maisons de quartier ont pour objectif de faire participer les habitants à l'amélioration de leurs conditions de vie. Depuis 2014, la maison de quartier Pierre et Marie Curie a ouvert ses portes. Elle propose avec la maison de quartier Monmousseau de nouvelles activités dont la tarification majoritairement au QF reste à fixer. Dans un souci d'harmonisation, ces tarifs sont applicables aux maisons de quartier existantes et celles à venir.

▪ **Accueil des 11/17 ans et des 18/25 ans :**

Tarifification des accueils 11/17 ans et 18/25 ans sur la base des demi-journées d'animation organisées par la Direction de la jeunesse pour l'accueil des 11/17 ans.

QF	Tarif 2015
> QF mini 160	0,77 €
QF Maxi 1 810	9,11 €
Au-delà de 1 810	9,14 €

▪ **Séjours vacances, mini séjours :**

Organisation de séjours vacances et mini-séjours pour les jeunes sur la base des tarifs appliqués pour les séjours du service vacances enfance et vacances jeunesse. Un droit d'inscription de 1,75 € par jour, sera perçu au moment de la confirmation d'inscription **en sus** du tarif susvisé (ce droit ne sera pas remboursable en cas de désistement).

QF	Tarif 2015
> QF mini 160	3,74 €
QF Maxi 1 810	39,14 €
Au-delà de 1 810	39,18 €

▪ **Séjour camping :**

Organisation de séjour camping à la semaine pour les jeunes sur la base des campings des centres de loisirs. Un droit d'inscription de 1,75 € par jour, sera perçu au moment de la confirmation d'inscription **en sus** du tarif susvisé (ce droit ne sera pas remboursable en cas de désistement).

QF	Tarif 2015
> QF mini 160	2,98 €
QF Maxi 1 810	31,31 €
Au-delà de 1 810	31,33 €

▪ **Participation aux repas, goûters et repas partagés :**

- Participation de 1 € par personne pour les goûters.
- Participation de 2 € par personne pour les repas.

▪ **Activité ou atelier culturel, sportif à l'année scolaire :**

Les maisons de quartier développent des activités à l'année avec cours hebdomadaire. Les tarifs proposés sont basés sur les tarifs appliqués pour les cours d'arts plastiques, du conservatoire, du théâtre et de la danse.

Arts plastiques, conservatoire, théâtre

QF	Tarif 2015
> QF mini 150	35,96 €
QF Maxi 1 810	329,33 €
Au-delà de 1 810	330 €

Danse

QF	Tarif 2015
> QF mini 150	26,71 €
QF Maxi 1 670	269,02 €
Au-delà de 1 670	269,12 €

- **Bourse aux jouets, vide-grenier :** emplacement à 2 €

▪ **Activité ou atelier culturel, sportif : stage 1 semaine**

Activités de découverte ou de perfectionnement (avant un spectacle) proposées pendant les vacances scolaires d'une durée d'1h30/2h. Proposition d'une tarification sur la base des demi-journées d'animation organisées par la Direction de la jeunesse pour l'accueil des 11/17 ans.

Ces tarifs s'appliquent déjà pour des animations proposées par la maison de quartier Monmousseau.

QF	Tarif 2015
> QF mini 160	0,77 €
QF Maxi 1 810	9,11 €
Au-delà de 1 810	9,14 €

ACTIVITES SPORTIVES

Tarifs sans référence au quotient familial

Certains tarifs d'activités font l'objet d'une revalorisation annuelle et d'autres d'une réactualisation visant à uniformiser notre politique tarifaire tout en apportant quelques adaptations.

Un travail de revalorisation des tarifs d'accès aux différents dispositifs et la mise en place de ces derniers soumis au quotient familial sont à l'étude et seront proposés pour l'été 2016.

L'augmentation retenue des tarifs varie de 0,50 € à 2 € selon le tarif et l'activité, avec des tarifs arrondis à l'unité supérieure, et ce, pour faciliter l'achat des cartes par les usagers et l'encaissement par les agents responsables de la piscine Robespierre.

Sur les tarifs :

- la revalorisation des tarifs d'accès aux dispositifs doit se faire par étape.
- il faut progressivement tendre à une proportion cohérente entre le « tarif réduit » et le « plein tarif » tels que pratiqués dans les autres services municipaux (Hangar, Luxy, Tremplin,...).
- le tarif réduit est destiné aux bénéficiaires de minima sociaux, habitant Ivry, sur présentation des justificatifs du Pôle Emploi ou de la C.A.F.
- la baisse des recettes municipales (subventions, dotations,...) incite à revaloriser la participation des usagers pour assurer le service public d'activités sportives pour tous, tout en préservant des tarifs accessibles à tous et en particulier aux plus démunis.

▪ Dispositif estival : Eté sportif

Cette activité se déroule sur les deux mois d'été, en direction des plus de 18 ans.

Il est proposé une faible hausse qui maintient des tarifs d'accès à l'activité sportive au plus grand nombre. Les propositions de hausse prennent en considération des frais d'inscription arrondis facilitant la gestion pour les usagers.

Encadrée par des éducateurs sportifs diplômés, cette activité est ouverte à toutes personnes majeures, sur la période du 1er juillet au 31 août. L'entrée forfaitaire mensuelle donne uniquement accès aux activités proposées dans le programme « Eté Sportif ».

La diversité et la multiplicité des activités sportives, ainsi que le taux régulier et important des fréquentations ont conduit à revaloriser annuellement, comme pour la carte Pass'Sports, les tarifs de la carte mensuelle été sportif comme suit :

Il est proposé de fixer les tarifs de la carte été sportif de la façon suivante :

ETE SPORTIF (Tarifs mensuels)	Tarifs Juillet et Août 2014	Tarifs Juillet et Août 2015
Tarif Ivryen	20 €	21 €
Tarif non Ivryen	27 €	28 €
Tarif Etudiant	11 €	12 €
Tarif réduit – Demandeur d'emploi, bénéficiaire de minima sociaux : bénéficiaire du RSA, RSA majoré, de l'AAH (allocation adulte handicapé), l'ASS (allocation de solidarité spécifique), l'ASV (allocation supplémentaire de vieillesse) et l'ASPA (allocation solidarité aux personnes âgées)	4 €	5 €

Ainsi que :

- de continuer à limiter l'accès aux créneaux du soir aux seuls « Résidents Ivryens »,
- d'appliquer le tarif « non Ivryen » aux salariés locaux et/ou aux habitants des communes voisines.

▪ **Dispositif estival : Si T'es Sport**

Cette activité se déroule sur les deux mois d'été, en direction des jeunes de 11 à 17 ans.

Deux possibilités d'accès à ces activités sont proposées :

- Achat d'une carte mensuelle « Si T'es Sport » mise en vente dès juin 2015,
- Etre inscrit dans un dispositif municipal d'animations 11-17 ans (ASQ, Direction Jeunesse, Maisons de quartier).

Il est proposé de fixer les tarifs de la carte si t'es sport de la façon suivante :

SI T'ES SPORT (Tarifs mensuels)	Tarifs Juillet et août 2014	Tarifs juillet et août 2015
Carte Estivale : Si t'es Sport	7,50 €	8 €
Détenteur carte Animations Sportives dans les Quartiers	Gratuit	Gratuit
Inscription aux activités organisées par la Direction Jeunesse ou par le secteur PMC	Gratuit	Gratuit

▪ **Dispositif saisonnier : Pass'Sports**

Cette activité se déroule de septembre à juin, en direction des plus de 18 ans.

Il est proposé une faible hausse qui maintient des tarifs d'accès à l'activité sportive au plus grand nombre. Les propositions de hausse prennent en compte des frais d'inscription arrondis facilitant la gestion pour les usagers.

Encadrée par des éducateurs sportifs diplômés, cette activité est ouverte à toutes personnes majeures. L'entrée forfaitaire annuelle donne uniquement accès aux activités proposées dans le programme « Pass'Sports ».

La diversité et la multiplicité des activités sportives, ainsi que le taux régulier et important des fréquentations ont amené le service des activités sportives municipales à une revalorisation annuelle des tarifs de ce dispositif.

Il est proposé de fixer les tarifs de la carte Pass'sports de la façon suivante :

CARTES PASS'SPORTS Carte saisonnière valable de septembre à juin	Tarifs 2014/2015	Tarifs 2015/2016
Tarif ivryens	70 €	72 €
Tarif Non-ivryens	85 €	87 €
Etudiants	35 €	37 €
Tarif réduit : Demandeur d'emploi, bénéficiaire de minima sociaux : (bénéficiaire du RSA, RSA majoré, de l'AAH (allocation adulte handicapé), l'ASS (allocation de solidarité spécifique), l'ASV (allocation supplémentaire de vieillesse) et l'ASPA (allocation solidarité aux personnes âgées)	8 €	10 €

Ainsi que :

- de continuer à limiter l'accès aux créneaux du soir aux seuls « Résidents Ivryens »,
- d'appliquer le tarif « non Ivryen » aux salariés locaux et/ou aux habitants des communes voisines.

▪ Dispositif saisonnier : Animations Sportives dans les Quartiers

Les activités « Animations Sportives dans les Quartiers » sont accessibles aux jeunes de 11 à 17 ans et de 18 à 25 ans.

Pour la tranche d'âge 11-17 ans, deux possibilités d'accès aux activités sont mises en œuvre :

- les animations à la carte, pour lesquels les jeunes accèdent, sur présentation d'une carte saisonnière, valable de septembre à juin, à tarif unique (expérimenté depuis la rentrée de septembre 2013), disponible à la Piscine Robespierre,
- l'inscription du public aux dispositifs jeunes proposés par les autres services municipaux (Maison de quartier, Direction Jeunesse) pour intégrer le dispositif durant les petites vacances scolaires.

Pour la tranche d'âge 18-25 ans, il est proposé de maintenir le système de la carte saisonnière, valable de septembre à juin.

Il est proposé de fixer les tarifs de la carte des ASQ de la façon suivante :

ANIMATIONS SPORTIVES DANS LES QUARTIERS Carte saisonnière valable de septembre à juin	Tarifs 2014/2015	Tarifs 2015/2016
Jeunes ivryens 11 à 17 ans	10 €	11 €
Jeunes 18 à 25 ans ou non- ivryens	19 €	20 €

▪ Piscine municipale Robespierre

La piscine municipale Robespierre est accessible aux particuliers à des jours et horaires qui diffèrent selon les périodes scolaires et les vacances. Dans ce cadre, les tarifs appliqués varient selon les différentes catégories d'utilisateurs.

Pour les abonnements, il est préconisé d'ajuster la tarification en proposant 12 entrées pour le prix de 10 entrées (2 entrées « gratuites »).

Ces tarifs sont désormais valables pour 2 ans.

Il est proposé de fixer les tarifs de la piscine de la façon suivante :

PISCINE	Tarifs 2014/2015	Tarifs 2015/2016
Entrée individuelle adulte	2,30 €	2,40 €
Entrée individuelle moins de 18 ans	1,70 €	1,80 €
Entrée tarif réduit Etudiants, personnes à mobilité réduite et leur accompagnant, AAH	1,70 €	1,80 €
Ivryens moins de 18 ans pendant les vacances scolaires	1 €	1 €
Demandeurs d'emploi, RSA, RSA majoré, Allocataire vieillesse habitant Ivry Allocataire de Solidarité Spécifique Allocataire Solidarité aux Personnes Agées	0,50 €	0,60 €
Enfants moins de 4 ans	Gratuit	Gratuit
Carte de 12 entrées : (pour le prix de 10) :		
Adultes	23 €	24 €
Bénéficiaires du tarif réduit	17 €	18 €

SAUNA ROBESPIERRE

Les tarifs du sauna ne sont pas concernés, cet équipement étant fermé.

ACTIVITES JEUNESSE :

Tarifs sans référence au quotient familial

Les antennes jeunesse proposent aux adolescents un accueil de proximité qui développe des activités ludiques, de découverte, de sensibilisations diverses. Ces accueils sont gratuits. Seules les sorties (cinéma, patinoire, bowling, musée, théâtre...) sont facturées, selon les tarifs votés chaque année, déclinés selon le quotient familial (0,76 € au QF minimum et 9 € au QF maximum). Le QF médian des jeunes inscrits aux antennes de quartier est de 318 en 2014. Aussi, la moyenne du coût des sorties est de 1,52 € pour les jeunes.

Le service a passé avec la Caisse d'Allocations Familiales 94 une convention ouvrant droit à la Prestation de Service Ordinaire (PSO). Cette prestation est calculée :

- soit en fonction du nombre d'heures figurant sur les factures aux familles (à partir de la réalisation d'heures-enfants)

- soit en fonction du nombre d'heures réalisées au profit des familles (à partir d'un forfait ou d'une cotisation).

Le fonctionnement des antennes jeunesse ne permet pas une facturation à l'heure-enfant, les jeunes restant un temps variable et nous ne disposons pas actuellement d'un autre mode de calcul, c'est-à-dire d'un forfait ou d'une cotisation.

La subvention de la PSO prend en compte uniquement comme temps de présence des jeunes les heures facturées. Les autres heures passées en activité non facturée ne sont pas retenues. Par exemple, un groupe de 20 jeunes, participant à une sortie cinéma de 2 heures, facturée, sera comptabilisée comme un temps de présence de 40 heures. Par contre, 20 jeunes participant à un atelier ludothèque de 2 heures, soit 40 heures d'activité, ne sera pas comptabilisé et donc pas subventionné. Sachant que la très grande majorité des heures de présence et d'activité des jeunes ne fait pas l'objet d'une facturation, il n'est pas possible de valoriser financièrement ces accueils jeunesse.

C'est pourquoi, il est donc proposé de mettre en place une cotisation symbolique de 1 € à l'année, ouvrant droit à la fréquentation des antennes jeunesse et de maintenir le fonctionnement actuel de facturation à la sortie et selon le QF, qui favorise l'accès aux loisirs et aux activités d'adolescents de familles très modestes.

Cette cotisation serait prélevée lors de la première facture d'activité, ou bien (en cas de non participation à une activité payante) demandée sur une facture unique.

Les familles en seraient informées au moment de l'inscription. Cela éviterait de nommer des régisseurs de recettes dans les antennes jeunesse ainsi que la circulation et la sécurisation d'argent en espèces.

A titre d'exemple, les antennes jeunesse devaient percevoir en 2014 (sur exercice 2013) la somme de 13 951,83 € suite au nombre d'heures enfants réalisées, mais le fait de ne pas facturer toutes ces heures (heures-enfants) et de ne pas avoir une cotisation ramène cette subvention à 6 532,03 €

Il est proposé de fixer le tarif d'adhésion aux antennes jeunesse de la façon suivante :

Antennes jeunesse	2015
Cotisation annuelle	1 €

FINANCES

3) Participations financières des usagers des services municipaux pour l'année 2015 et la saison 2015/2016

a) Hangar-Tremplin, conservatoire, médiathèque, cinéma le Luxy et forfait fournitures pour les cours d'arts plastiques

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu sa délibération du 22 mai 2014 fixant à compter du 1^{er} septembre 2014 les tarifs des activités hors quotient familial, notamment pour le Hangar-Tremplin, et la Médiathèque,

vu ses délibérations en date des 23 juin 2011, 28 juin 2012, 19 décembre 2013 et du 22 mai 2014 fixant les tarifs du cinéma Le Luxy,

vu sa délibération du 25 septembre 2014 fixant à compter du 1^{er} janvier 2015 les tarifs du conservatoire,

considérant qu'il convient de fixer de nouveaux tarifs,

vu le budget communal,

DELIBERE

Par 39 voix pour et 6 abstentions

ARTICLE 1 : FIXE comme suit, à compter du 1^{er} septembre 2015, les tarifs du Hangar-Tremplin :

FORMATION - COURS INDIVIDUELS	
Forfait 10 cours Trimestre	Saison 2015/2016
Tarif ivryen	60 €
Tarif réduit (minima sociaux, chômeurs, moins de 26 ans, étudiants)	50 €

**FORMATION : STAGES - ATELIERS -
GARAGE**

	Saison 2015/2016
Tarif ivryen	33 €
Tarif réduit (minima sociaux, chômeurs, moins de 26 ans, étudiant, élèves du tremplin)	22 €
Tarif non ivryen	55 €

ENREGISTREMENT MULTIPISTES

	Saison 2015/2016
Forfait 7 heures	
Tarif ivryen	130 €
Tarif non ivryen	200 €
Heures supplémentaires	
Tarif ivryen	22 €
Tarif non ivryen	30 €

REPETITIONS - LOCATION DE STUDIO

	Saison 2015/2016
Individuel à l'heure	
Tarif ivryen	4,50 €
Tarif non ivryen	8 €
Individuels 10 heures	
Tarif ivryen	35 €
Tarif non ivryen	65 €
Groupe à l'heure - Petit studio	
Tarif ivryen	7 €
Tarif non ivryen	12 €
Groupe / 10 heures – Petit studio	
Tarif ivryen	56 €
Tarif non ivryen	110 €
Groupe à l'heure – Grand studio	
Tarif ivryen	13 €
Tarif non ivryen	25 €
Groupe / 10 heures –Grand studio	
Tarif ivryen	117 €
Tarif non ivryen	215 €

LOCATION INSTRUMENTS

	Saison 2015/2016
Tarif unique Individuel, à l'heure	2 €

CONCERTS

	Saison 2015/2016
Plein tarif	
Concerts « découvertes »	8 €
Concerts habituels	10 €
Concerts d'artistes d'une stature nationale	12 €
Tarif réduit (minima sociaux, chômeurs, moins de 26 ans, étudiants et retraités)	
Concerts « découvertes »	6 €
Concerts habituels	8 €
Concerts d'artistes d'une stature nationale	10 €
Tarifs élèves Tremplin	5 €
Vestiaire	1 €

Scène ouverte Fondelacour

Tarif plein unique	Gratuité
---------------------------	----------

Scènes alternatives

Tarif plein unique	5 €
---------------------------	-----

BAR

	Saison 2015/2016
Eau	1,50 €
Soda et autres	2,50 €
Petite restauration sandwich	3 €
Snacking sucré	1 €
Snacking salé	1,50 €
Cafés – thés	1 €
Bières	2,50 €

ARTICLE 2 : DECIDE d'appliquer pour les stages-ateliers un tarif réduit pour les usagers bénéficiant des minima sociaux, les chômeurs, les moins de 26 ans, les étudiants et les élèves du Tremplin à 22 €

ARTICLE 3 : DECIDE d'appliquer pour les stages-ateliers un tarif pour les usagers hors commune à 55 €

ARTICLE 4 : DECIDE d'appliquer un tarif de 1 € pour le vestiaire.

ARTICLE 5 : DECIDE de créer un tarif unique de 5 € par concert pour les élèves du Tremplin.

ARTICLE 6 : DECIDE d'appliquer la gratuité pour la scène ouverte Fondelacour.

ARTICLE 7 : FIXE comme suit les tarifs des concerts sandwichs programmés par le conservatoire municipal :

CONCERT SANDWICHS	
	2015/2016
L'unité	6 €

ARTICLE 8 : FIXE comme suit les tarifs des inscriptions en double cursus : danse classique et musique au conservatoire municipal correspond à un surcoût équivalent à un demi-tarif :

QF	Tarif 2015 1 cursus	Tarif 2015 2 cursus
> QF mini 150	35,96 €	53,94 €
QF Maxi 1 810	330 €	495 €
Au-delà de 1 810	330 €	495 €

ARTICLE 9 : FIXE comme suit le tarif trimestriel de l'entretien des prêts des instruments de musique par le conservatoire municipal :

	2015
Tarif trimestriel	27 €

ARTICLE 10 : FIXE comme suit, à compter du 1^{er} septembre 2015 les tarifs de la médiathèque pour la saison 2015/2016 :

MEDIATHEQUE

	2015/2016	
	Ivryens et non Ivryens (travaillant ou étudiant à Ivry)	Non Ivryens
Plein tarif	12 €	27 €
Etudiants de + 25 ans, chômeurs	6 €	13,50 €
Bénéficiaires des minima sociaux, moins de 18 ans, étudiants de moins de 25 ans	Gratuit	13,50 €

PENALITES DE RETARD

	2015/2016
2^{ème} rappel	2 €
3^{ème} rappel	4 €

PHOTOCOPIES ET IMPRESSIONS

	2015/2016
L'unité	0,10 €

PENALITES NON RESTITUTION

	2015/2016
Livres, audio livres, livres CD, CD, DVD, partitions	15 €
Revues	5 €

ARTICLE 11 : FIXE comme suit, à compter du 1^{er} septembre 2015 les tarifs du cinéma le Luxy pour la saison 2015/2016 :

ENTREE		
	Saison 2015/2016	
	Tarifs	Séances 3 D (Majoration 1 €)
Tarif plein	6 €	7 €
Tarif réduit (plus de 60 ans, titulaires d'une carte famille nombreuse et demandeurs d'emploi)	5 €	6 €
Tarifs jeunes (moins de 26 ans)	3,50 €	4,50 €
Tarif Amis du Luxy Adultes	4,20 €	5,20 €
Tarif Amis du Luxy Jeunes	2,40 €	3,40 €
Tarif Soirées spéciales	3,50 €	4,50 €
Tarif PASS (1)	2,50 €	3,50 €
Tarif Promotionnel 1 (2)	3 €	4 €
Tarif Promotionnel 2 (2)	3,50 €	4,50 €
Tarif Opérations spéciales (2)	2 €	3 €
Tarif Groupe	2,20 €	3,20 €
Tarif Collège au cinéma / Lycéens et Apprentis au cinéma (tarif fixé nationalement par le Centre National de la Cinématographie et de l'image animée dans le cadre des deux dispositifs cités)	2,50 €	3,50 €
Tarif Prix Jean Renoir (tarif fixé nationalement par le Ministère de l'Education Nationale dans le cadre des projections Prix Jean Renoir à destination des lycées.	4 €	5 €

(1) Tarif spécial accordé aux spectateurs venant voir plusieurs films regroupés dans le cadre d'une soirée spéciale ou d'un cycle. Ce tarif est accordé après édition d'un PASS permettant de voir plusieurs films.

(2) Tarif promotionnel 1, Tarif Promotionnel 2 et Opérations spéciales : ces trois tarifs permettent de disposer d'une palette de tarifs susceptibles de répondre aux exigences d'organisation d'opérations du type Fête du cinéma décidées à grande échelle (nationalement, au niveau de la région ou du département) ou mise en place localement en fonction de l'activité propre du cinéma municipal.

CARTE D'ABONNEMENT AMIS DU LUXY	
	Saison 2015/2016
Carte Amis du LUXY / Adultes (à partir de 26 ans)	8 €
Carte Amis du LUXY / Jeunes (moins de 26 ans)	5 €

TARIFS ATELIERS ET STAGES D'ANALYSE FILMIQUE	
	Saison 2015/2016
Atelier Adultes (à partir de 26 ans)	5 €
Atelier Jeunes (moins de 26 ans)	3 €
Stage d'analyse filmique Adultes (à partir de 26 ans)	10 €
Stage d'analyse filmique Jeunes (moins de 26 ans)	5 €

TARIFS DU FOYER BAR	
	Saison 2015/2016
Soda, jus de fruit, bière, cidre, verre de vin	1 €
Boissons chaudes	1 €
Eau	0,80 €
Paquet de chips	1 €
Formule repas	5 €
Snack / Pâtisseries	2 €
Café / Thé gourmand	1,50 €

ARTICLE 12 : FIXE comme suit, le tarif du forfait fournitures adultes pour les cours d'arts plastiques municipaux :

FOURNITURE	2015
Tarif forfait adulte	10 €

ARTICLE 13 : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE
 LE 24 JUIN 2015
 RECU EN PREFECTURE
 LE 24 JUIN 2015
 PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
 LE 22 JUIN 2015

FINANCES

3) Participations financières des usagers des services municipaux pour l'année 2015 et la saison 2015/2016

b) Maisons de Quartiers

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu sa délibération du 25 septembre 2014 fixant pour l'année 2015 les tarifs des animations à la demi-journée de la maisons de quartier Monmousseau,

considérant que le développement d'activités proposés par les maisons de quartier, présente un intérêt social,

vu le budget communal,

DELIBERE

Par 39 voix pour et 6 abstentions

ARTICLE 1 : FIXE comme suit pour 2015 les tarifs journaliers des activités proposées par les maisons de quartiers :

Animation 11/17 ans 18/25 ans	Tarif 2015
> QF mini 160	0,77 €
QF Maxi 1 810	9,11 €
Au-delà de 1 810	9,14 €

Séjour vacances Mini séjour	Tarif 2015
> QF mini 160	3,74 €
QF Maxi 1 810	39,14 €
Au-delà de 1 810	39,18 €

Camping	Tarif 2015
> QF mini 160	2,98 €
QF Maxi 1 810	31,31 €
Au-delà de 1 810	31,33 €

ARTICLE 2 : DECIDE d'appliquer un droit d'inscription de 1,75 € perçu au moment de la confirmation en sus du tarif susvisé (ce droit ne sera pas remboursable en cas de désistement) pour les séjours vacances, mini séjours, camping.

ARTICLE 3 : FIXE une participation de 1 € par personne pour les goûters et une participation de 2 € par personne pour les repas.

ARTICLE 4 : FIXE comme suit les tarifs annuels des activités culturelles proposées par les maisons de quartier.

Arts plastiques, conservatoire, théâtre

QF	Tarif 2015
> QF mini 150	35,96 €
QF Maxi 1 810	329,33 €
Au-delà de 1 810	330 €

Danse

QF	Tarif 2015
> QF mini 150	26,71 €
QF Maxi 1 670	269,02 €
Au-delà de 1 670	269,12 €

ARTICLE 5 : FIXE à 2 € le tarif de l'emplacement pour la bourse aux jouets, et le vide-grenier.

ARTICLE 6 : FIXE comme suit les tarifs journaliers des activités ou ateliers culturels ou sportifs proposées sous forme de stage.

Stage	Tarif 2015
> QF mini 160	0,77 €
QF Maxi 1 810	9,11 €
Au-delà de 1 810	9,14 €

ARTICLE 7 : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 24 JUIN 2015

RECU EN PREFECTURE

LE 24 JUIN 2015

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 22 JUIN 2015

FINANCES

3) Participations financières des usagers des services municipaux pour l'année 2015 et la saison 2015/2016

c) Tarifs des activités sportives

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu sa délibération du 22 mai 2014 fixant les tarifs pour les activités Eté Sportif et Si t'es sport à compter du 30 juin 2014 et les activités sportives à la saison ouvertes au public (piscine, carte pass'sports, animations sportives dans les quartiers) à compter du 1^{er} septembre 2014,

considérant qu'il convient de fixer de nouveaux tarifs augmentés de 0,10 € à 2 € selon l'activité considérée,

vu le budget communal,

DELIBERE

Par 39 voix pour et 6 abstentions

ARTICLE 1 : FIXE comme suit, à compter du 30 juin 2015 et jusqu'au 31 août 2015, les tarifs des activités sportives d'été ouvertes au public :

ETE SPORTIF (Tarifs mensuels)	Tarifs Juillet et août 2015
Tarif Ivryen	21 €
Tarif non Ivryen	28 €
Tarif Etudiant	12 €
Tarif réduit – Demandeur d'emploi, bénéficiaire de minima sociaux : bénéficiaire du RSA, RSA majoré, de l'AAH(allocation adulte handicapé), l'ASS (allocation de solidarité spécifique), l'ASV (allocation supplémentaire de vieillesse) et l'ASPA (allocation solidarité aux personnes âgées)	5 €

SI T'ES SPORT (Tarifs mensuels)	Tarifs Juillet et août 2015
Carte Estivale : Si t'es Sport	8 €
Détenteur carte Animations Sportives dans les Quartiers	Gratuit
Inscription aux activités organisées par la Direction Jeunesse ou par le secteur PMC	Gratuit

ARTICLE 2 : FIXE comme suit, à compter du 1^{er} septembre 2015, les tarifs des activités sportives à la saison ouvertes au public :

CARTES PASS'SPORTS Carte saisonnière valable de septembre à juin	Tarifs 2014/2015
Tarif ivryens	72 €
Tarif Non-ivryens	87 €
Etudiants	37 €
Tarif réduit : Demandeur d'emploi, bénéficiaire de minima sociaux : (bénéficiaire du RSA, RSA majoré, de l'AAH (allocation adulte handicapé), l'ASS (allocation de solidarité spécifique), l'ASV (allocation supplémentaire de vieillesse) et l'ASPA (allocation solidarité aux personnes âgées))	10 €

ANIMATIONS SPORTIVES DANS LES QUARTIERS Carte saisonnière valable de septembre à juin	Tarifs 2015/2016
Jeunes ivryens 11 à 17 ans	11 €
Jeunes 18 à 25 ans ou non- ivryens	20 €

PISCINE	Tarifs 2015/2016
Entrée individuelle adulte	2,40 €
Entrée individuelle moins de 18 ans	1,80 €
Entrée tarif réduit	
Etudiants, personnes à mobilité réduite et leur accompagnant, AAH	1,80 €
Ivryens moins de 18 ans pendant les vacances scolaires	1 €
Demandeurs d'emploi, RSA, RSA majoré, Allocataire vieillesse habitant Ivry Allocataire de Solidarité Spécifique Allocataire Solidarité aux Personnes Agées	0,60 €
Enfants moins de 4 ans	Gratuit
Carte de 12 entrées : (pour le prix de 10) :	
Pour adulte	24 €
Pour bénéficiaires du tarif réduit	18 €

ARTICLE 3 : PRECISE qu'un tarif étudiant est appliqué pour les activités «Eté sportif» et « Pass' Sport ».

ARTICLE 4 : PRECISE que l'accès des créneaux du soir est réservé aux seuls résidents Ivryens et qu'un tarif non Ivryen est appliqué aux salariés locaux.

ARTICLE 5 : PRECISE que l'activité « Pass'Sports » est ouverte à toute personne de plus de 18 ans possédant une carte saisonnière valable de septembre à juin.

ARTICLE 6 : PRECISE que l'activité « Animations Sportives dans les Quartiers » comprend des animations payantes ouvertes aux titulaires d'une carte saisonnière au tarif unique de 11 €pour la tranche d'âge 11-17 ans.

ARTICLE 7 : PRECISE que l'activité « Animations Sportives dans les Quartiers » comprend des animations payantes ouvertes aux titulaires d'une carte saisonnière au tarif unique de 20 €pour la tranche d'âge 18-25 ans.

ARTICLE 8 : PRECISE que l'activité « Eté Sportif » est ouverte à toute personne de plus de 18 ans possédant une carte valable sur la période du 30 juin au 31 août.

ARTICLE 9 : PRECISE que l'activité « Si T'es Sport » est accessible à tout public entre 11 et 17 ans, possédant la carte correspondante, ou la carte « Animation Sportive dans les Quartiers » ou inscrit aux activités journalières de l'été organisées par la Direction de la Jeunesse (ALSH 11/17 ans) ou inscrit aux activités journalières de l'été organisées par le secteur Animations PMC (Pierre et Marie Curie) rattaché au service Vie des Quartiers.

ARTICLE 10 : PRECISE que la piscine municipale Robespierre est accessible aux particuliers à des jours et horaires différents en fonction des périodes (périodes scolaires, vacances scolaires, vacances d'été). Les tarifs appliqués varient selon les différentes catégories d'utilisateurs. Les tarifs réduits concernent, les étudiants, les personnes à mobilité réduite (handicapés) et leur accompagnant, les minima sociaux habitant Ivry (demandeurs d'emploi, RSA, RSA majoré, ASS, AAH, ASV, ASPA) et les moins de 18 ans.

ARTICLE 11 : DIT que les tarifs du sauna ne font pas l'objet de cette délibération ce dernier étant fermé.

ARTICLE 12 : DIT que les recettes en résultant seront constatées sur le budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 24 JUIN 2015

RECU EN PREFECTURE

LE 24 JUIN 2015

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 22 JUIN 2015

FINANCES

3) Participations financières des usagers des services municipaux pour l'année 2015 et la saison 2015/2016

d) Antennes Jeunesse

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu sa délibération du 25 septembre 2014 fixant pour l'année 2015 les tarifs des animations à la demi-journée de la Direction Jeunesse,

considérant qu'il convient de fixer de nouveaux tarifs,

vu le budget communal,

DELIBERE

Par 39 voix pour et 6 abstentions

ARTICLE 1 : FIXE comme suit la cotisation annuelle pour la participation aux animations des antennes jeunesse pour les 11/17 ans et les 18/25 ans :

	Tarif 2015
Cotisation annuelle	1 €

ARTICLE 2 : DIT que les recettes en résultant seront constatées sur le budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 24 JUIN 2015

RECU EN PREFECTURE

LE 24 JUIN 2015

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 22 JUIN 2015